

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CONTRAT DE
MAINTENANCE ORACLE
2024**

D_2023_0387

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-24 de son annexe ;

La Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques (DSIUN) mutualisée utilise le système de gestion de base de données ORACLE pour plusieurs de ses solutions logicielles, tant pour Annemasse Agglo que pour la Ville d'Annemasse.

Afin de bénéficier du support technique, des correctifs et des mises à jour, il est nécessaire de souscrire chaque année auprès de la société ORACLE sise au 15 boulevard Charles de Gaulle, 92715 Colombes, un contrat de maintenance et d'assistance.

Le coût du contrat pour l'année 2024 est de 21 397,48 € HT.

Le Président DÉCIDE :

DE SOUSCRIRE un contrat de maintenance et d'assistance avec la société ORACLE pour l'année 2024 ;

DE SIGNER lui même ou son représentant le contrat de service n°11862185 et le bon de commande correspondant ;

D'IMPUTER la dépense en résultant, sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 6156 du budget principal 2024, antenne ASS (50%) et antenne AVA (50%, pour refacturation à la ville d'Annemasse).

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 22/12/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ORACLE

Oracle France, S.A.S.
Siège Social

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le **22 DEC. 2023** *SLOW*

ID : 074-200011773-20231220-D_2023_0387-AU

15, boulevard Charles de Gaulle

92715 Colombes Cedex

27-nov-23

Madame/Monsieur Service Informatique

Vos services de support technique doivent être renouvelés.

Numéro du service de support : 11862185

Date de début du support : 1-jan-24

Montant dû : EUR 21 397,47 (Hors taxe applicable)

Pour éviter toute interruption de ces services, veuillez effectuer votre renouvellement avant le 4-dec-23.

Oracle tient à vous remercier pour votre confiance renouvelée.

Vous avez des questions? Appelez le 0800 970181 / 33 146 856 644, échangez sur My Support Renewals, ou obtenez des réponses et de l'aide en ligne.

Commande de Renouvellement de Services de Support Technique

Informations d'ordre général

Client: Annemasse-Les Voirons-Agglomeration

Numéro du service de support: 11862185

L'offre expire le: 31-dec-23

Oracle: Oracle France, S.A.S.

Information du contact Oracle:

Oracle Premier Support Digital Renewal Center

Téléphone : 0800 970181 / 33 146 856 644

[Échangez sur My Support Renewals](#)

[Cliquez ici pour obtenir des réponses et de l'aide en ligne](#)

Les renouvellements en ligne peuvent être consultés et acceptés sur [My Support Renewals](#).

Destinataire du devis

Service Informatique

Annemasse-Les Voirons-Agglomeration

11 av Emile Zola BP 225

BP 225

Annemasse

74100

France

siun@annemasse-agglo.fr

Client à facturer

Service Informatique

Annemasse-Les Voirons-Agglomeration

11 av Emile Zola BP 225

BP 225

Annemasse

74100

France

siun@annemasse-agglo.fr

Les termes « Vous » et « votre/Vos », utilisés dans cette commande de renouvellement désignent le Client indiqué ci-dessus.

Assurez-vous que les informations de contacts pour le devis et la facturation indiquées ci-dessus sont correctes, en particulier les adresses e-mails, car Oracle envoie généralement les communications, y compris Votre facture, aux adresses e-mails correspondantes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

22 DEC. 2023

ID : 074-200011773-20231220-D_2023_0387-AU

Details des Services

Services de Support Technique Logiciel

Niveau de service: Software Update License & Support

Description du produit	N° CSI	Qté	Métrique de licence	Niveau/Type de licence	Date de début	Date de fin	Prix
Oracle Database Standard Edition 2 - Processeur, License Perpétuelle	20844639	6		FULL USE	1-Jan-24	31-dec-24	21 397,47

Frais de Support Technique Logiciel: EUR 21 397,47

Prix total: EUR 21 397,47

Hors taxe applicable

Notes

Si Oracle accepte Votre commande de renouvellement, la date de début indiquée dans le tableau «Détails des Services» ci-dessus servira de date de début pour les services de support technique. Les services de support technique commandés dans le cadre de cette commande de renouvellement seront fournis jusqu'à la date de fin indiquée dans ce même tableau pour les logiciels et/ou le matériel concernés (« Période de Support »). Si l'un des champs énumérés dans le tableau « Niveau de service » ci-dessus est vide, il ne s'applique pas à Votre renouvellement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22 DEC. 2023
ID : 074-20001773-20231220-D_2023_0367-AU

Conditions des Services de Support Technique

Le support technique est fourni dans le cadre des politiques de support technique d'Oracle en vigueur au moment où les services sont fournis. Les présentes conditions générales de support technique sont susceptibles d'être modifiées à la discrétion d'Oracle. Toutefois, les services fournis ne pourront pas être réduits de manière substantielle au cours de la période de support pour laquelle vous avez acquitté les redevances. Avant d'accepter cette commande, nous vous prions de consulter les conditions générales de support technique.

Les conditions en vigueur peuvent être consultées sur notre site à l'adresse <http://www.oracle.com/us/support/policies/index.html>.

Les services de support technique acquis au titre de ce document sont régis par les conditions générales du contrat applicable identifié ci-dessous (« le contrat »):

- le contrat que Vous avez signé pour les services de support technique concernant les logiciels et/ou le matériel détaillés dans l'article « Détails des Services » ci-dessus, avec Oracle ou un fournisseur acquis par Oracle. Toute utilisation des logiciels et/ou du matériel, qui inclut les mises à jour et autres documents fournis ou mis à disposition par Oracle dans le cadre des services de support technique, sera soumise aux droits d'utilisation des licences applicables aux logiciels et/ou au matériel indiqués dans la commande par laquelle les logiciels et/ou le matériel ont été acquis ; ou
- s'il n'existe aucun contrat de services de support technique entre Vous et Oracle, Vous acceptez que les termes du Contrat-Cadre de transactions Oracle consultable à l'adresse <https://www.oracle.com/corporate/contracts/contract-documents/master-agreement.html>, en vigueur au moment où Vous acceptez la commande de renouvellement, régissent la prestation des services de support technique commandés au titre de cette commande de renouvellement, ainsi que Vos droits d'utilisation des mises à jour et autres documents fournis ou mis à disposition par Oracle dans le cadre des services de support technique. Le cas échéant, nous Vous recommandons de lire attentivement le Contrat-Cadre de transactions Oracle avant d'accepter la présente commande de renouvellement.

Cette commande de renouvellement inclut par référence le contrat. Dans le cas d'un conflit entre les termes contenus dans cette commande et ceux contenus dans le contrat, cette commande de renouvellement prévaudra.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le **22 DEC. 2023**

ID : 074-200011773-20231220-D_2023_0387-AU

Détails du Traitement du Renouvellement

Votre commande de renouvellement est soumise à l'acceptation d'Oracle. Votre renouvellement est considéré comme terminé quand Vous fournissez à Oracle vos informations de paiement pour le renouvellement, tel qu'indiqué ci-dessous, ou un contrat de Financement Oracle signé. Une fois validé, Votre renouvellement ne peut plus être annulé et Votre paiement n'est pas remboursable, sous réserve des dispositions du contrat. Une facture sera émise à Votre attention à réception d'un bon de commande client ou d'un mode de paiement jugé acceptable par Oracle.

La redevance de support technique est facturée intégralement à l'avance. Toute redevance due à Oracle est payable sous FR_30J NET date de facture.

Vous acceptez de payer toutes les taxes, notamment la TVA, imposées par la législation applicable, à l'exception de celles calculées sur le revenu d'Oracle.

Détails Relatifs au Paiement

Confirmation par bon de commande

Si Vous soumettez un bon de commande client pour le paiement du renouvellement des services de support technique de la présente commande de renouvellement, ce bon de commande client doit être dans un format non modifiable (p. ex. PDF) et inclure les informations suivantes :

- N° du service de support : 11862185
- Montant total : EUR 21 397,47 (hors taxe applicable)
- Taxe locale, le cas échéant

En émettant un bon de commande client, Annemasse-Les Voirons-Agglomération accepte que les termes de la présente commande de renouvellement et du contrat prévalent sur les termes du bon de commande du client ou de tout autre document qui n'émane pas d'Oracle, et qu'aucun terme inclus dans ledit bon de commande client ou tout autre document qui n'émane pas à Oracle ne s'appliquera aux services de support technique renouvelés.

Veuillez contacter Oracle aux coordonnées ci-dessus pour émettre Votre bon de commande.

Carte bancaire

Si Vous souhaitez utiliser une carte bancaire pour régler le renouvellement des services de support technique de la présente commande de renouvellement, veuillez contacter Oracle aux coordonnées ci-dessus. Veuillez noter qu'Oracle ne peut traiter les paiements par carte bancaire pour les transactions supérieures ou égales à USD \$100 000 , ni les paiements qui ne sont pas effectués en EUR.

PayPal

Si Vous souhaitez utiliser PayPal pour payer le renouvellement des services de support technique de la présente commande de renouvellement, veuillez contacter Oracle aux coordonnées ci-dessus. Veuillez noter qu'Oracle ne peut pas traiter les transactions PayPal de USD \$100 000 ou plus, ni les transactions qui ne sont pas effectués en EUR.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22 DEC. 2023

ID : 074-200011773-20231220-D_2023_0387-AU

Confirmation de paiement

Si Vous ne pouvez pas payer en utilisant l'un des modes de paiement susmentionnés, veuillez remplir cette confirmation de paiement et la soumettre à Oracle. Veuillez sélectionner la ligne qui correspond le mieux à Votre situation.

___ Annemasse-Les Voirons-Agglomeration n'émet pas de bon de commande.

___ Annemasse-Les Voirons-Agglomeration n'exige pas de bon de commande pour pouvoir commander les services aux termes du présent document.

Annemasse-Les Voirons-Agglomeration certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes et conformes aux pratiques commerciales liées à la passation de cette commande de renouvellement, y compris l'obtention de toutes les approbations requises pour libérer les fonds nécessaires à cette commande. En fournissant cette confirmation de paiement, Annemasse-Les Voirons-Agglomeration reconnaît que les termes de la présente commande et ceux du contrat s'appliquent aux services de support technique commandés.

La signature ci-dessous établit l'engagement de Annemasse-Les Voirons-Agglomeration à régler les services commandés conformément aux termes du présente document.

Annemasse-Les Voirons-Agglomeration

Signature de la personne autorisée

Nom

Fonction du signataire

Date de signature

Veuillez adresser votre confirmation de paiement aux coordonnées mentionnées ci-dessus.